INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉNÉRAL

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4576 — M-103

Municipalité du Canton CLERMONT
Sauvage - Grandeur - Vitale

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU CANTON CLERMONT

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue à la salle municipale, mardi le 7 septembre 2021 à laquelle étaient présents (es) messieurs, mesdames les conseillers (ères) Stéphanie Pelletier, Bruno Therrien, Michael Dupuis-Souligny, Julie Therrien et Viky Goyette, formant quorum sous la Présidence du maire monsieur Daniel Céleste.

Était absent monsieur le conseiller Robert Paquette.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉNÉRAL

N° de résolution ou annotation

Était également présente, madame Huguette Audet, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifiant que la présente séance du conseil a été signifié tel que requis par la Loi (articles 152 et 153 du Code municipal).

Constatation du quorum et de la régularité de la séance du conseil.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à dix-neuf heures trente (19h30) par monsieur Daniel Céleste, maire et président d'assemblée.

2021-09-126

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Michael Dupuis-Souligny, appuyé par madame Stéphanie Pelletier et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2021.
4. Approbation des dépenses de la Municipalité du mois d'août 2021.
5. Approbation des dépenses des lots intra municipaux du mois d'août 2021.
6. Correspondance.
7. Rapport des élus.
8. Période de questions (30 minutes).
9. Diverses résolutions :

9.1 Procuration Cliséqur.
9.2 Procuration dépôt direct Revenu Québec.
9.3 Procuration RE-WEBé
9.4 Inspecteur (permis et règlements municipaux).
9.5 Dérogation mineure Vincent Corriveau.
9.6 Dérogation mineure Anick Bourgault.
9.7 Avis de motion
9.8 Voyage de sable et coupe d'arbres au parc.
9.9 Sable d'hiver.
9.10 Abat poussière pour voie de contournement pont #0182.

10. Suivi des actions à faire.
11. Sujet divers.

11.1 Maison des jeunes.
11.2 Communiqué MTQ voie de contournement.
11.3 Projet rechargement réseau routier : signalisation contrôle des quantités.
11.4 Soumission déneigement 2021-2022.
11.5 Limite de vitesse voie de contournement.

12. Clôture de l'assemblée.

2021-09-127

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AOÛT 2021

Il est proposé par madame Stéphanie Pelletier, appuyé par monsieur Bruno Therrien et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de séance ordinaire du 3 août 2021 soit approuvé tel que présenté.

2021-09-128

4. APPROBATION DES DÉPENSES DE LA MUNICIPALITÉ DU MOIS D'AOÛT 2021

Il est proposé par monsieur Michael Dupuis-Souligny, appuyé par madame Julie Therrien et résolu à l'unanimité d'approuver les dépenses du mois d'août 2021 et ce pour un montant de 33 097.71$, incluant les salaire au montant de 7 191.53$, tel que présentées.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉNÉRAL

N° de résolution ou annotation

2021-09-129

5. APPROBATION DES DÉPENSES DES LOTS INTRAMUNICIPAUX DU MOIS D'AOÛT 2021

Il est proposé par monsieur Michael Dupuis-Souligny, appuyé par madame Stéphanie Pelletier et résolu à l'unanimité d'approuver les dépenses des lots intramunicipaux du mois d'août 2021 et ce pour un montant de 17 737.02$, tel que présentées.

6. CORRESPONDANCE

7. RAPPORTS DES ÉLUS

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. RÉSOLUTIONS DIVERSES :

9.1 PROCURATION CLICSÉQUR Déjà fait en avril 2021.

2021-09-130

9.2 PROCURATION DÉPÔT DIRECT

Il est proposé par madame Viky Goyette, appuyé par madame Stéphanie Pelletier et résolu à l'unanimité que madame Huguette Audet soit autorisée à inscrire la municipalité du Canton de Clermont au dépôt direct auprès de Revenu Québec.

2021-09-131

9.3 PROCURATION RE-WEB

Il est proposé par monsieur Michael Dupuis-Souligny, appuyé par madame Viky Goyette et résolu à l'unanimité que madame Huguette Audet soit nommée représentant principal de la municipalité du Canton de Clermont pour le service RE-WEB.

2021-09-132

9.4 INSPECTEUR (ÉMISSION DES PERMIS ET RÈGLEMENTS MUNICIPAUX)

CONSIDÉRANT que le fonctionnaire désigné responsable de l'émission des permis n'est plus en fonction depuis le 31 août 2021;

CONSIDÉRANT que plusieurs municipalités prenant part à l'entente relative au partage des services du fonctionnaire désigné responsable de l'émission des permis sont directement concernées par le départ de ce dernier;

CONSIDÉRANT qu'une demande par les municipalités Clermont, Normétal et St-Lambert a été faite à la MRC d'Abitibi-Ouest, visant la délégation d'une partie de leur compétence dans le cadre de l'émission des permis ainsi que des inspections diverses relatives aux règlements municipaux;

CONSIDÉRANT que la MRC d'Abitibi-Ouest se dit dans l'impossibilité d'offrir le service de fonctionnaire désigné, ne disposant pas du personnel technique, ni d'encadrement pour répondre à la demande;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame Viky Goyette, appuyé par madame Stéphanie Pelletier et résolu à l'unanimité, que la municipalité nomme monsieur Pierre Bazinet comme fonctionnaire désigné par intérim.

2021-09-133

9.5 DÉROGATION MINEURE POUR LE LOT 4 466 532

CONSIDÉRANT M. Vincent Corriveau désire construire un garage aux dimensions de 30 pieds de largeur par 40 pieds de longueur à l'intérieur des limites de la propriété, soit d'une superficie de 1 200 pieds carrés, dans la cour arrière de la résidence;

CONSIDÉRANT que règlement de zonage prévoit qu'un garage ne logeant qu'un seul véhicule ne peut avoir une superficie supérieure à 600 pieds carrés ou 400 pieds carrés par véhicule si pour plus d'un véhicule. Il est prévu que le garage puisse abriter deux véhicules automobiles;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉNÉRAL

N° de résolution ou annotation

CONSIDÉRANT que la superficie prévue ne respecte pas la règlementation à cet égard;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure a pour objet d'autoriser la construction du garage aux dimensions indiquées dans la présente demande de dérogation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michael Dupuis-Souligny, appuyé par madame Julie Therrien et résolu à l'unanimité d'entériner la dérogation mineure du 311 route 393 Saint-Vital de Clermont, tel que recommandée par le Comité consultatif d'urbanisme.

2021-09-134

9.5 DÉROGATION MINEURE POUR LE LOT 4 466 396

CONSIDÉRANT que les bâtiments érigés sur le terrain sont tous à l'intérieur des limites de la propriété.

Toutefois, un garage et un hangar à bois sont construits dans la cour avant, alors que ce type de construction est autorisé en cours latérale ou arrière seulement;

CONSIDÉRANT qu'il est toutefois important de mentionner que la propriété est située à l'angle du Chemin Val Clermont Ouest et de la Montée du Passant comme le démontre la photo aérienne jointe à la demande de dérogation mineure, ce qui implique que la résidence comporte deux marges avant;

CONSIDÉRANT que le garage aurait été construit en 2016 en vertu du permis no COL160129. Il n'existerait pas de permis permettant de confirmer la date de construction du hangar à bois. Il aurait été construit en 2013 selon la propriétaire;

CONSIDÉRANT que la date d'entrée en vigueur du règlement de zonage est le 7 juillet 1994. Les deux bâtiments accessoires auraient donc été construits après la date d'entrée en vigueur du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure a pour objet de régulariser la situation dérogatoire du garage et du hangar à bois;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Viky Goyette, appuyé par madame Julie Therrien et résolu à l'unanimité d'entériner la dérogation mineure du 948, Chemin Val Clermont Ouest, Saint-Vital de Clermont, tel que recommandée par le Comité consultatif d'urbanisme.

9.7 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT #237 «*RÈGLEMENT SUR LA PAIX ET LE BON ORDRE*», ABROGEANT LE RÈGLEMENT #174

Avis de motion et projet de Règlement #237 «Règlement sur la paix et le bon ordre», sont déposés par madame Viky Goyette, appuyé par madame Stéphanie Pelletier et unanimement résolus. Ce règlement abroge le règlement #174.

9.8 VOYAGE DE SABLE ET COUPE D'ARBRES AU PARC Reporté.

2021-09-135

9.9 SABLE D'HIVER (DÉGLAÇAGE)

Il est proposé par madame Viky Goyette, appuyé par monsieur Bruno Therrien et et résolu à l'unanimité que la municipalité procède à l'achat de 100 tonnes de sable tamisé avec sel de déglaçage pour l'entretien des chemins d'hiver, saison 2021-2022.

9.10 ABAT POUSSIÈRE POUR VOIE DE CONTOURNEMENT Reporté

10. SUIVI DES ACTIONS À FAIRE

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉNÉRAL

N° de résolution ou annotation

11. SUJETS DIVERS

11.1 MAISON DES JEUNES Reporté.

11.2 COMMUNIQUÉ MTQ

Un communiqué sera envoyé au citoyen les avisant du début de l'utilisation de la voie de contournement pour le pont #0182.

2021-09-136

11.3 SIGNALISATION PROJET RECHARGEMENT

CONSIDÉRANT que le contrat de rechargement du réseau routier dans le cadre du programme TECQ 2019-2023 débuteront vers la mi-septembre 2021;

CONSIDÉRANT que le contrat pour la supervision a été accordé à Foresterie Dan Ouellet selon la résolution 2021-03-039;

CONSIDÉRANT que Foresterie Dan Ouellet s'est désisté par courriel en date du 6 juillet 2021;

CONSIDÉRANT que la municipalité se doit d'assurer la sécurité lors des travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Stéphanie Pelletier, appuyé par monsieur Michael Dupuis-Souligny et résolu à l'unanimité que la municipalité autorise madame Huguette Audet à procéder à l'embauche de 2 employés pour la signalisation lors des travaux de rechargement au taux horaire de 18$, et les frais de déplacement inhérent au taux de 0.46$ du kilomètre.

2021-09-137

AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Bruno Therrien, appuyé par madame Stéphanie Pelletier et résolu à l'unanimité que la séance du conseil soit ajournée au mardi le 14 septembre 2021 à 19h30.

RÉOUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le maire, monsieur Daniel Céleste, ouvre la séance du conseil le mardi 14 septembre 2021 à 19h30.

Était présente madame Huguette Audet, directrice générale.

Était absent à l'assemblée du 14 septembre 2021 monsieur Robert Paquette et madame Viky Goyette.

2021-09-138

11.4 SOUMISSION DÉNEIGEMENT SAISON 2021-2022

ATTENDU QUE la municipalité a déposé un appel d'offre électronique SÉAO intitulé «Déneigemement saison 2021-2022»;

ATTENDU QUE la municipatité a reçu les soumissions suivantes :

Entreprise	Montant (tx incluses)	Conforme
Gabriel Aubé inc.	323 779.90$ (6 939.60$ km avant tx)	Oui
Asphatage Théo Paquette inc.	152 241.32 (3 263.00$ km avant tx)$	Oui

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par monsieur Bruno Therrien, appuyé par monsieur Michael Dupuis-Souligny et résolu à l'unanimité que la municipalité accorde le contrat 87110-21 intitulé ***Déneigement saison 2021-2022*** au plus bas soumissionnaire conforme, soit Asphaltage Théo Paquette inc. pour un montant de 152 241.32$ (taxes incluses).

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

INITIALES DU MAIRE
2021-09-139
INITIALES DU DIR. GÉNÉRAL

2021-09-140
Nº de résolution ou annotation

11.5 LIMITE DE VITESSE VOIE DE CONTOURNEMENT

Il est proposé par madame Stéphanie Pelletier, appuyé par madame Julie Therrien et résolu à l'unanimité que la limite de vitesse pour la voie de contournement pour le pont #00182 soit de 50 km.

14. CLOTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Bruno Therrien, appuyé par madame Stéphanie Pelletier et résolu à l'unanimité de lever la séance à vingt heure (20h00).

Daniel Céleste,
Maire

Huguette Audet
Directrice générale

Je, Daniel Céleste, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.